

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

États financiers

Exercice clos le 31 décembre 2024

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la situation financière au 31 décembre 2024 du New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (l'association), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

(suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Teed Saunders Doyle

Fredericton, Nouveau-Brunswick
25 mars 2025

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de la situation financière

31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIFS		
À COURT TERME		
Encaisse	415 355 \$	399 026 \$
Placements à court terme (Note 4)	219 276	117 780
Frais payés d'avance	2 126	3 765
	636 757	520 571
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 4)	-	90 894
	636 757 \$	611 465 \$
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	15 376 \$	12 226 \$
Frais de cotisation reportés	177 215	169 714
	192 591	181 940
ACTIFS NETS	444 166	429 525
	636 757 \$	611 465 \$

AU NOM DU CONSEIL

X

Président

Director

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État de l'évolution des actifs nets
Exercice clos le 31 décembre 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIFS NETS - DÉBUT DE L'EXERCICE	429 525 \$	375 887 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>14 641</u>	<u>53 638</u>
ACTIFS NETS - FIN DE L'EXERCICE	<u>444 166 \$</u>	<u>429 525 \$</u>

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Cotisations - ATLMNB	185 018 \$	183 673 \$
Cotisations - SCSLM	114 612	113 817
Intérêt	25 069	21 644
Autres produits	2 939	2 613
	<u>327 638</u>	<u>321 747</u>
CHARGES		
Assurance	625	1 948
Bulletin d'information, publications et page d'accueil	10 259	3 046
Comités	2 621	1 888
Déplacement de l'exécutif	3 381	1 500
Frais SCSLM	114 612	113 817
Frais bancaires et de PayPal	5 523	6 908
Frais de bureau	4 520	6 060
Frais du conseil d'administration (Note 5)	24 268	8 965
Honoraires professionnels	15 132	19 164
Loyer	2 700	2 700
Salaires et avantages sociaux	128 205	101 759
Subventions	200	200
Traduction	951	154
	<u>312 997</u>	<u>268 109</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>14 641 \$</u>	<u>53 638 \$</u>

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	14 641 \$	53 638 \$
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Créditeurs et frais courus	3 150	(1 006)
Frais de cotisation reportés	7 501	3 319
Frais payés d'avance	1 639	(3 611)
Retenues à payer	-	(2 125)
	12 290	(3 423)
	26 931	50 215
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) des placements	(10 602)	(20 746)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	16 329	29 469
ENCAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	399 026	369 557
ENCAISSE - FIN DE L'EXERCICE	415 355 \$	399 026 \$

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended décembre 31, 2024

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de gouverner et régler les services de laboratoires médicaux offerts au public de la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est constitué en vertu de la loi de la province du Nouveau-Brunswick.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

L'Association considère les contrats comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capital étant des instruments financiers, sauf dans certaines circonstances limitées. L'Association comptabilise les suivants comme instruments financiers:

1. Encaisse et équivalents de trésorerie
2. Placements
3. Crédoeurs et frais courus

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque l'association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'Association comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines transactions avec un lien de dépendance.

Les actifs ou passifs financiers obtenus dans des opérations entre apparentés sont mesurés conformément aux normes comptables pour les opérations entre apparentés, sauf pour les transactions qui sont avec une personne ou une entité dont la relation unique avec l'association est de la capacité de gestion, auquel cas ils sont comptabilisés dans le respect des instruments financiers.

Dans les périodes subséquentes, l'association comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, moins toute réduction pour dépréciation, sauf pour les placements qui sont évalués à leur juste valeur.

L'Association supprime ses passifs financiers, ou une partie de, lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou expirée.

Placements

Les placements à court terme et à long terme se composent de certificats de placement garanti et de titres à revenu fixe. Inclus dans les placements à court terme sont les placements avec une date d'échéance à moins d'une année de la date du bilan.

(continues)

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended décembre 31, 2024

2. **SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES** *(suite)*

Immobilisations corporelles

L'Association comptabilise aux charges certains items, qui seraient normalement considérés comme des immobilisations corporelles, en utilisant la convention comptable disponible à de petits organismes sans but lucratif. Les coûts reliés à ces items sont comptabilisés aux charges dans l'année d'acquisition. Les achats ont inclus divers mobiliers, équipement informatique et logiciel. Au cours de l'exercice, 9 344 \$ a été comptabilisé aux charges (2023 - 1 482 \$).

Encaisse et équivalents de la trésorerie

L'encaisse et les équivalents de la trésorerie se composent d'encaisse, dépôts à court terme et soldes bancaires, après découverts. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations sont comptabilisées dans l'année auxquelles elles se rapportent et le paiement en est raisonnablement assuré. Les cotisations recueillies pour un exercice futur sont reportées et comptabilisées comme frais de cotisations reportés, moins les frais SCSLM associés. Les autres revenus, comme les frais commanditaires et de conférence, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et reçus.

Les subventions de projet sont comptabilisées comme revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées.

Le revenu de placement est comptabilisé suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Un certain nombre de bénévoles contribuent beaucoup de temps chaque année pour les activités de l'association. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas reconnus dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended décembre 31, 2024

3. FINANCIAL INSTRUMENTS

La société est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur l'exposition et la concentration des risques de la société au 31 décembre 2024.

Le risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne parvienne pas à remplir ses obligations. La société est exposée au risque de crédit des clients. Afin de réduire son risque de crédit, la société examine l'historique de crédit d'un nouveau client avant d'accorder un crédit et procède à des examens réguliers de la performance de crédit de ses clients existants. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs entourant le risque de crédit de comptes spécifiques, de tendances historiques et d'autres informations. La société compte un nombre important de clients, ce qui minimise la concentration du risque de crédit.

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une variation des taux d'intérêt. En cherchant à minimiser les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, la société gère son exposition par le biais de ses activités normales d'exploitation et de financement. La société est exposée au risque de taux d'intérêt principalement par le biais de sa dette bancaire à taux d'intérêt variable et de ses facilités de crédit.

4. PLACEMENTS

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2024	2023
Placements à court terme				
GIC - 1ZT3F9	4,70%	19 janvier 2024	- \$	21 105 \$
GIC - 20RYLL	5,20%	7 mars 2024	-	96 675
GIC - 26P805	5,10%	15 avril 2025	101 540	-
GIC - 257MXF	5,35%	23 juin 2025	16 606	-
GIC - 22X05L	5,10%	18 juillet 2025	78 977	-
GIC - 25P4GS	5,00%	22 juillet 2025	22 153	-
			219 276	117 780
Placements à long terme				
GIC - 257MXF	5,35%	23 juin 2025	-	15 760
GIC - 22X05L	5,10%	18 juillet 2025	-	75 134
			-	90 894
			219 276 \$	208 674 \$

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended décembre 31, 2024

5. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Plan stratégique	8 916 \$	- \$
Conférence CNAR	5 821	4 975
Inscription au LABCON	3 179	-
Voyage	2 420	2 179
Consultatif	1 725	863
Assemblée générale annuelle	1 600	718
Téléconférence/autre	607	230
	<u>24 268 \$</u>	<u>8 965 \$</u>